

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2023

Lieu : salle du conseil mairie de Saint Firmin

Ouverture de la séance : 18h

Fin de séance : 18h37

Présents : Jean-Luc BLACHE, Agnès VALENTIN, Michèle BARBAN, Pascal CANTET, Yves DAVIN, Jean-Michel CRET, Alain FREYNET, Laurent CALVAT, Michel PONCET.

Excusée : Marie-France LEMAY qui a donné pouvoir à Yves DAVIN.

Secrétaire de séance : Alain FREYNET.

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour :

- 1- PV approuvé en mentionnant la minute de silence à la suite du décès de Dominique Bellino, conseiller municipal
- 2 et 3 - élections de Michel Poncet, titulaire et Yves Davin, suppléant
- 4- favorable à l'unanimité
- 5- désignation de Jean-Michel Cret à l'unanimité
- 6 et 7 -conventions acceptées à l'unanimité à hauteur respectivement de 600 et 350 euros
- 8 - Point reporté à une séance ultérieure pour permettre de revoir certaines clauses
- 9- Accepté à l'unanimité sur la base de 20 lots à 50 euros de participation par lot. Le maire précise que cette attribution sera la dernière par épuisement de la parcelle.
- 10-FSL accepté à l'unanimité à hauteur de 190,40 euros
- 11-Convention acceptée à l'unanimité (rappel : 814,50 euros obtenus en 2022 pour formation/patrimoine)
- 12-Accepté à l'unanimité sur la base de 300 euros+12 euros d'adhésion
- 13- Accepté à l'unanimité
- 14- Accord à l'unanimité pour une participation de 100 euros
- 15- Accord à l'unanimité pour une subvention « relais » de 225 euros
- 16- Avis favorables :4 Avis défavorables :6 Le projet, le plan de financement et l'autorisation au Maire de solliciter la subvention Leader sont rejetés.

Questions particulières soulevées par les élus majoritaires au Conseil :

Points d'information sur des perspectives concernant un projet alternatif à l'Hôtel des Alpes, une solution alternative au boulodrome couvert et à l'aménagement aux abords de l'Ecole.

Accord pour la poursuite des travaux à l'Ecole de Labroue sur la base des subventions acquises.

Accord de l'ensemble des élus pour inscrire au prochain Conseil une délibération concernant la délégation consentie au Maire sur la base de 20 000 euros.

Terrain du Moulin : nécessité d'éclaircir et de formaliser la question de l'occupation d'une partie du terrain par un dépôt de terre. Le groupe majoritaire va demander à rencontrer le propriétaire voisin Monsieur Vivant.

Le Maire,
Jean-Luc BLACHE,

Le secrétaire de séance,
Alain FREYNET,